



Folio 67

Février 2015

41^e Rencontre Ipse
à Lisbonne

les 23 et 24 avril 2015
en partenariat avec la
mutualité portugaise
Montepio Geral



L'impact du Big Data dans le secteur de l'assurance

The impact of Big Data on the insurance sector

Focus sur l'Indice de Bien-Être au Travail - IBET®

Traité Transatlantique : quel possible impact sur la protection sociale et les services sociaux et sanitaires en Europe?

The Transatlantic Trade and Investment Partnership: What are the potential implications for social

protection and social and health services in Europe?

Interview de Madame Sanita Pavluta-Deslandes, ambassadeur de Lettonie en France

Interview with Ms. Sanita Pavluta-Deslandes, Ambassador of Latvia to France

Édito

3 – Tiens c'est le Printemps...

3 – *Spring is upon us...*

A propos

4 – L'impact du Big Data dans le secteur de l'assurance

- Frédéric Bernard, Directeur général de la Mutuelle UMC

5 – *The impact of Big Data on the insurance sector*

- Frédéric Bernard, General manager Mutual of UMC

Folioles

6 – 13^e colloque professionnel de l'Ipse

6 – 41^e Rencontre Ipse à Lisbonne

7 – 41st Ipse Meeting in Lisbon

7 – Revivez le 25^e anniversaire de l'Ipse!

Dialogue

8 – Focus sur l'Indice de Bien-Être au Travail - IBET©

questions à Victor Waknine, Président et Fondateur de la SAS Mozart Consulting, à l'origine de l'IBET.

Folioscopie

9 – Traité Transatlantique : quel possible impact sur la protection sociale et les services sociaux et sanitaires en Europe?

- Corinna Hartrampf, Directrice de projet – Association Internationale de la Mutualité (AIM)
- Wolfgang Schulz-Weidner, Conseiller politique – plateforme européenne des assureurs sociaux (ESIP)

11 – *The Transatlantic Trade and Investment Partnership: What are the potential implications for social protection and social and health services in Europe?*

- Corinna Hartrampf, Project Manager in charge of European Affairs (AIM)
- Wolfgang Schulz-Weidner, European Pension Policy Advisor Coordinator - Pension Insurance Committee (ESIP)

Échotiers

Présidence de l'UE

13 – La Lettonie préside l'Union européenne

- Jean-Pierre Bobichon, Administrateur de l'Ipse

14 – *Latvia assumes the presidency of the European Union*

- Jean-Pierre Bobichon, Director of Ipse

15 – Présidence de l'Union européenne : interview de Madame Sanita Pavluta-Deslandes, ambassadeur de Lettonie en France

Propos recueillis par Jean-Pierre Bobichon, Administrateur de l'Ipse

16 – *The Presidency of the European Union, an interview with Ms. Sanita Pavluta-Deslandes, Ambassador of Latvia to France*

Interview conducted by Jean-Pierre Bobichon, Director of Ipse

Reflets d'Europe

18 – Mons et Pilsen, capitales européennes 2015

18 – *Mons and Pilsen, 2015 European capitals*

18 – La CEDH arbore un bilan 2014 positif

18 – *2014, a successful year for the ECHR*

Foliothèque

19 – À lire...

Ipse

92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. +33 1 40 37 13 88 - Fax +33 1 40 36 07 65
europesociale@euroipse.org
http://www.euroipse.org

FOLIO 67 février 2015 ISSN 1278-6160

Directeur de la publication :
Dominique Boucher

Rédacteurs :

Dominique Boucher, Simon Loréal,
Kannishia Afonso, Jean-Pierre Bobichon,

Traductions :

Corporate Editions

Conception, réalisation et impression :

Lillianne Camard

AGENDA

13^e Colloque Professionnel
Vendredi 6 mars à 9h

Conseil d'administration
Mardi 10 mars à 9h30

Comité exécutif
Mardi 10 mars à 14h

Conseil d'orientation
Mercredi 31 mars à 9h30

Tiens c'est le Printemps...



Dominique Boucher,
délégué général
de l'Ipse

Si l'hirondelle ne fait pas le printemps, les giboulées l'annoncent certainement.

2015 a bien mal débuté en Europe : massacre de journalistes libres penseurs, menaces terroristes en hausse, guerre au sein du continent, à cela s'ajoute un tohu-bohu planétaire.

Pourtant les raisons d'espérer sont bien présentes. Certes la victoire de Syriza a plutôt renforcé la remise en cause du dogme de l'austérité. Si Alexis Tsipras n'est pas une caricature de prophète, ce vent étézien issu d'un Etat de rite orthodoxe, habitué au compromis byzantin, contrarie l'orthodoxie financière et économique conduite par la Chancelière du pays de Luther. De plus en plus contestée par les institutions telles que le FMI et l'Ocde, ce sont d'abord ses effets qui provoquent son rejet et l'incubation d'un chambardement aux effets encore peu saisissables.

Les résultats médiocres de la compétitivité des économies des pays européens ne sont pas liés à un problème grec, portugais, français... Pour Joseph Stiglitz dans *Alternatives économiques* : « *il s'agit bien d'un problème structurel, mais il concerne la structure de la zone euro dans son ensemble et non celle d'un seul pays* ». Il poursuit : « *Certains utilisent la crise pour discréditer l'Etat-providence. Mais il n'est pas à l'origine des échecs de l'Europe. Des pays du Vieux continent possèdent les systèmes sociaux les plus développés, et la récession aurait été bien plus importante s'il n'y avait pas eu les stabilisateurs économiques fournis par cet Etat-providence.* » Refuser le mantra de l'austérité, c'est refuser de remiser notre protection sociale aux oubliettes de l'histoire.

C'est pourtant une toute autre crise qui annonce ce printemps. L'Union est belle et bien menacée. Fondée sur une promesse de paix perpétuelle, elle se trouve confrontée à un conflit meurtrier qui tend à devenir une guerre en Europe. Le drame ukrainien contraint à dépasser les égoïsmes entre bons et soi-disant mauvais élèves de notre classe européenne. Selon Guillaume Duval : « *l'Allemagne n'avait pas réellement besoin de l'Europe [...] Vladimir Poutine a remis les pendules allemandes à l'heure. [...] C'est le moment de lui rappeler que la solidarité a un prix* ». L'introduction d'un salaire minimum outre-Rhin, contribue à limiter les inégalités internes mais aussi à lutter contre le dumping social.

Dans un tel contexte, les 23 et 24 avril, notre 41^{ème} Rencontre Ipse : « **Les acteurs de la protection sociale Europe face aux grandes mutations de ce XXI^{ème} siècle** », accueillie à Lisbonne par notre adhérent, la mutuelle Montepio, vous invite à vous informer et débattre pour situer notre place d'acteurs sociaux en Europe et envisager notre propre devenir.

Spring is upon US...

One swallow does not a summer make, but drenching downpours certainly herald the arrival of spring.

2015 got off to a very pessimistic start in Europe: a massacre of free-thinking journalists, terrorist threats on the rise, war raging on the continent, not to mention worldwide chaos.

And yet there is still cause for hope. Syriza's electoral victory has strengthened opposition to the doctrine of austerity. Alexis Tsipras may not have the stuff of a prophet, but this Etesian wind, blowing from an Orthodox country accustomed to Byzantine compromises, has risen in defiance of the economic and financial orthodoxy led by a Chancellor more in touch with the tenets of Luther. Meeting with ever greater opposition from institutions such as the IMF and the OECD, this policy, through the effects it produces, is leading to its own downfall and contributing to the relentless gestation of a continental upheaval with hitherto unforeseeable consequences.

EU Member States' lackluster results in terms of economic competitiveness are not related to Greek, Portuguese, French or other national difficulties. According to Joseph Stiglitz, writing in *Alternatives Economiques*: "It is indeed a structural problem, but it concerns the structure of the eurozone as a whole rather than any individual country." He continues: "There are those who use the crisis to discredit the welfare state, but the responsibility for Europe's failures cannot be attributed to social protection. European states have some of the world's most highly developed social systems, and the recession would have been much more severe had it not been for the economic stabilizers provided by these systemic shock absorbers." Refusing the mantra of austerity means refusing to commit our social protection to the dustbin of history.

And yet this year a completely different crisis is announcing the arrival of spring. The Union is indeed under threat. Founded on a promise of everlasting peace, it is now confronted with a bloody conflict that is on its way to becoming a war in Europe itself. The Ukrainian tragedy must lead Europe to transcend self-centered divisions between "responsible" and "irresponsible" economies. According to Guillaume Duval: "Germany did not really need Europe [...] Vladimir Putin set the record straight.[...] It is time to remind Germany that solidarity comes at a price." The establishment of a German minimum wage contributes to limiting internal inequalities while fighting against social dumping.

Against this backdrop, on April 23 and 24, our 41st Ipse Meeting: "European Actors in Social Protection Amid the Major Transformations of the 21st Century," hosted in Lisbon by Portugal-based mutual and Ipse member Montepio, is an opportunity to learn and debate about our role as social actors in Europe and consider our own future.

L'impact du Big Data dans le secteur de l'assurance

Dans les sociétés post-industrielles, et plus particulièrement sur ces dernières années, l'information représente un actif fondamental dans tous les secteurs économiques. Elle constitue d'ailleurs bien souvent le lien entre les personnes et les organisations qu'elles soient publiques ou privées. La société est donc entrée dans une ère de l'information et de la communication où la donnée figure l'élément de référence.



FRÉDÉRIC BERNARD
Directeur général de la
Mutuelle UMC

Le début du 21^e siècle symbolise l'émergence d'une nouvelle ère numérique (ou transformation digitale) où la vie quotidienne de la population, des entreprises et des opérations, est rythmée par un nouvel écosystème dont le vecteur d'échange tourne autour d'une masse considérable de données créées, stockées, transférées ou traitées.

Tout un chacun est donc à la fois producteur et consommateur de données, grâce aux nouvelles techniques de l'information, aux smartphones et aux objets connectés en tous genres.

Le Big Data qui représente les informations de gros volume, de haute vitesse et de grande variété (selon le Gartner Group), introduit une nouvelle manière de traiter ces données avec des infrastructures adaptées et des outils repensés.

Dans le secteur de l'assurance, les entre-

prises gèrent depuis longtemps de très nombreuses données, il s'agit de leur matière première. Ce qui caractérise la relation assurance-assuré n'est pas constitué d'un produit physique, mais d'un contrat qui les lie par des engagements réciproques. Les données sous-jacentes à ce contrat sont demandées et transmises entre les deux parties.

Jusqu'à présent, un nombre relativement limité de données externes étaient nécessaires pour que l'assureur opère son métier de gestionnaire des risques.

Des statistiques, des données de place, des informations économiques, des éléments sur les biens ou les personnes assurées permettent désormais de beaucoup mieux appréhender et évaluer le risque.

En cela, le Big Data représente une opportunité pour les assureurs d'introduire de nouveaux paramètres dans la connaissance, l'évaluation et la gestion des risques.

Aussi, grâce au Big Data, les structures d'assurance peuvent envisager de nouveaux axes de création de valeurs :

- Concernant la **relation adhérent**, l'objectif est de mieux anticiper son comportement d'achat afin de lui préparer le produit ou le service le plus proche de son besoin et au meilleur moment ;
- Le Big Data permet, selon les sources de données, d'offrir au client des **garanties person-**

nalisées avec des tarifs plus compétitifs et plus adaptés à son profil ;

- **La lutte contre la fraude** passe nécessairement par la détection de comportement anormaux que l'approche Big Data peut venir alimenter ;
- Le Big Data améliore la réactivité et surtout la productivité du **pilotage du résultat technique** du passif et du pilotage de l'actif ;
- Le modèle prospectif est une brique essentielle de la **gestion des risques** d'un assureur et rend possible l'anticipation des facteurs de risques majeurs de l'entreprise à court et moyen terme. L'approche Big Data permet alors d'enrichir les informations disponibles sur les profils des assurés et de leur appliquer des modèles de comportements prédictifs ;
- Enfin, le Big Data se positionne comme un **outil de veille et de surveillance** de signaux faibles sur le marché. En particulier, avec ses algorithmes sophistiqués, il permet la surveillance de la régulation de l'entreprise et de ses marques.

Subséquentement, l'approche nouvelle du Big Data présente une voie nouvelle et innovante dans l'aide à la décision et la compréhension des événements et des comportements. Pour le monde de l'assurance, l'enjeu est donc de mieux aider les assureurs à relever leurs nouveaux défis en modifiant l'asymétrie d'informations, source d'aléas pesant dans la gestion des risques. ■



The impact of Big Data on the insurance sector

In post-industrial societies, information stands out as a fundamental asset for all sectors of the economy. This has proven particularly true in recent years. Moreover, information very often forms the link between individuals and organizations, public and private alike. Society has entered an information and communication age in which data are the primary building blocks.

The beginning of the 21st century has seen the emergence of a new digital age (or digital transformation) clearly operating in a new ecosystem. In this environment, daily life and the transactions of individuals and companies come under the sway of an immense volume of data continuously being created, stored, transferred and processed.

We all produce and consume data thanks to new information processing techniques, smartphones and connected objects of every sort.

Big Data, made up of high-volume, high-velocity and multi-faceted information (according to Gartner), is ushering in a new way to process these data, using the right infrastructure and redesigned tools.

In the insurance sector, companies have been managing large volumes of data for many years: information is their raw material. The insurer-insured relationship is not founded on a physical product, but rather a contract laying out mutual commitments. The data that underpin this contract are requested and provided by both parties.

Until now, insurance providers required a relatively limited amount of external data to perform their duties as risk managers.

Statistics, financial data, economic information, facts and figures concerning the persons or property insured now make it possible to understand and assess risk much more accurately.

In this sense, Big Data represents an op-

portunity for insurers to enhance their knowledge, assessment and management of risks by incorporating new parameters.

Thanks to Big Data, insurance providers can thus pursue new avenues of value creation:

- In the context of **client relations**, the goal is to better anticipate members' purchasing behavior to be in the right place at the right time with the most fitting product;
- Depending on data sources, Big Data makes it possible to offer clients **customized guarantees**, more tailored to their individual profiles and featuring more competitive rates;
- **Fighting fraud** necessarily requires detecting atypical behavior, an easier and more reliable process thanks to Big Data;
- Big Data enhances responsiveness and – most importantly – productivity when managing the **technical results** of commitments and piloting assets;

- Forward-looking modeling is an essential factor of **risk management** for insurers, making it possible to anticipate the company's major risk factors in the short and medium term. The Big Data approach thus provides greater access to information on clients' profiles while allowing insurers to apply predictive behavior models;

- Finally, Big Data works as a tool for monitoring and surveillance of weak signals emerging from the market. In particular, with its sophisticated algorithms this makes it possible to monitor the regulation of companies their brands.

The new approach to Big Data thus points to a new and innovative path for better decision-making and improved understanding of behaviors. For the insurance sector, it promises to help insurers rise to new challenges by altering the asymmetry of information, a source of hazards that weigh on risk management. ■



13^e colloque professionnel de l'Ipse

Cet événement, accueilli par la Fédération nationale de la mutualité française-FNMF, le vendredi 6 mars, de 9h00 à 13h00, a pour principal objectif de s'interroger sur le nouveau rôle des complémentaires dans le système de soins.

Lors de ce 13^e Colloque professionnel Ipse, plusieurs questions résultant des transformations de notre système de santé seront soulevées. Les différents intervenants s'interrogeront sur la finalité des complémentaires santé. Doivent-elles être de simples « payeurs aveugles », voire « invisibles », se contentant de favoriser financièrement l'accès aux soins ? N'ont-elles pas un rôle à assumer dans la régulation du système de soins ? Enfin, où doit-on placer le curseur entre la sécurité sociale et les organismes complémentaires afin d'atteindre un équilibre permettant à la fois l'égal accès aux soins pour tous et la pérennisation de notre système ?

L'Ipse souhaite, au travers de cette matinée, identifier clairement le rôle et l'apport des organismes complémentaires en pleine mutation. ■



La prochaine Rencontre Ipse, se tiendra les 23 et 24 avril prochains à Lisbonne. Organisée en partenariat avec la mutualité portugaise Montepio Geral, cette manifestation vous invite à réfléchir autour du thème « Les acteurs de la protection sociale en Europe face aux grandes mutations de ce XXI^e siècle »



Notre époque est caractérisée par la domination des systèmes d'information et autres technologies associées, des fameux réseaux sociaux censés optimiser les relations entre les individus. La presse écrite est aussi électronique, les chaînes dites d'information en continue occupent nombre d'écrans, les newsletters inondent les courriels.

Mais pour quelles fonctions, quels résultats, quels éclairages sur la marche du monde dans son infinie diversité ? Alors que l'on ne cesse d'évoquer les ruptures entre hier, aujourd'hui et demain, de nouveaux acteurs viennent sans cesse bousculer les nouveaux ordres établis.

Face à des évolutions et phénomènes toujours plus rapides en ce début de XXI^e siècle, l'Ipse, sans s'autoriser à ignorer l'étendue de l'actualité et des enjeux planétaires, s'en tiendra ici à ce qui touche à sa sphère d'élection : l'Europe et les acteurs de la protection sociale.

Comme lors de nos quarante précédentes conférences européennes, nos sessions de travail offriront un panel d'intervenants européens qui par leurs exposés inviteront au débat. Sera proposée en premier lieu une approche pédagogique et analytique du cadre des problématiques. S'ensuivra un aperçu du positionnement et des conséquences pour les acteurs de la protection sociale. Enfin, nous proposerons des pistes de réflexions, des axes potentiels de réalisation et d'adaptation.

- 1^e session : Vers un nouveau big bang en Europe
- 2^e session : Les nouvelles frontières du vivre ensemble et de la protection sociale
- 3^e session : Des acteurs sociaux requalifiés
- 4^e session : Le partenariat, condition existentielle pour les entreprises de la protection sociale solidaire

Réserver dès à présents vos dates, inscriptions prochainement ouvertes. ■



41st Ipse Meeting in Lisbon

The next Ipse Meeting will be held on April 23 and 24, 2015 in Lisbon. Organized in partnership with Portugal-based mutual Montepio Geral, this event will focus on the theme “A Shift for Social Protection Actors amid European Upheaval.”

Today's world is one of domination by information systems and related technologies, not to mention the inescapable social networks that claim to optimize relations among individuals. The print media has gone digital and inboxes are awash in newsletters, while so-called 24-hour news channels invade every screen.

But what is the utility of this information overdose? What insight does it provide into world affairs in their infinite diversity? While we engage in never-ending debates on the disruptions at work between the past, present and future, new actors continue to burst on the scene, relentlessly overturning newly established orders.

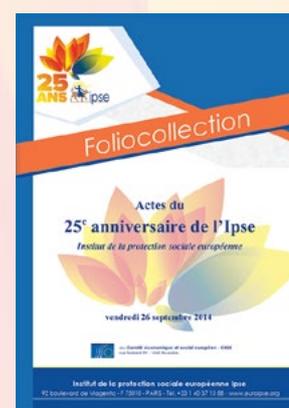
Faced with ever-faster transformative phenomena in this young millennium, and without disregarding the vast variety of headlines and global issues, Ipse will focus on developments in its specific field: Europe and actors in social protection.

As in our previous 40 European conferences, our work sessions will feature a panel of European experts offering presentations to inspire debate. Sessions will begin with an informative and analytical approach to the various issues, followed by an overview of positions and the consequences for actors involved in social protection. Finally, we will offer opportunities for discussion and potential paths for progress and adaptation.

- **Session 1:** Moving towards a New Big Bang in Europe
- **Session 2:** New Frontiers of Community Life and Social Protection
- **Session 3:** New Roles for Social Actors
- **Session 4:** Partnerships, a Must for Solidarity-based Social Protection Providers

Save the date, registration will soon be open. ■

Revivez le 25^e anniversaire de l'Ipse!



En 2014, l'Ipse a eu l'honneur de célébrer son 25^e anniversaire, le point d'orgue de cette année ayant été une matinée-conférence le 26 septembre au Comité économique et social européen. Les actes de cet événement sont désormais téléchargeables sur la page dédiée à cette année-anniversaire du site de l'Ipse, aux côtés d'autres contributions (Supplément Folio spécial 25 ans), d'extraits d'interventions, de vidéos sur l'Ipse ou encore de photos en souvenir de cette journée anniversaire. ■

www.europse.org/25-ans-de-lipse/





Focus sur l'Indice de Bien-Être au Travail - IBET[®]

Trois questions à Victor Wankine, Président et Fondateur de la SAS Mozart Consulting, à l'origine de l'IBET.

1) POUVEZ-VOUS PRÉSENTER SUCCINCTEMENT L'IBET[®], EN QUOI CE CONCEPT EST D'UNE PART INNOVANT, D'AUTRE PART EFFICIENT ?

L'IBET[®] est un système de pilotage objectif de l'engagement et du bien-être au travail basé sur la symétrie des attentes.

À la fois indice statistique et sectoriel, l'IBET[®] est le premier système de mesure chiffrée du bien-être au travail. Outil de reporting social, il permet d'évaluer le risque socio-organisationnel au sein de l'entreprise ou son potentiel de surveillance sociale. L'IBET[®] éclaire les plans d'actions d'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle par la santé globale au travail.

Ainsi, l'IBET[®] peut être considéré comme un indicateur puissant de dialogue social et de communication. Il permet aux parties prenantes des organisations du travail (direction, management, élus) de définir ce qui est constatable, mesurable, et d'établir une cartographie statistique et sectorielle de l'engagement, révélateur de performance sociale.

2) EN QUOI LES MUTUELLES ET LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE PEUVENT S'EN EMPARER ET POUR QUELS RÉSULTATS ATTENDUS ?

Conscients que la composante intrinsèque de la pérennité et de la compétitivité des entreprises est le bien-être des salariés, les groupes de protection sociale comme APICIL qui est notre partenaire depuis 2012, construisent leur différence depuis près de 75 ans, sur une vision innovante

de la protection sociale en accompagnant les collaborateurs des entreprises adhérentes au travers de programmes de prévention santé et de sensibilisation au juste coût des soins. Ils contribuent ainsi à la santé des assurés, déterminante pour la santé de l'entreprise qu'ils pourront accompagner en phase de pilotage en prévention primaire par la mise en place d'un Indice de Bien-Etre au Travail : l'IBET[®].

L'autonomie, l'utilité sociale, la reconnaissance, la qualité des relations... sont des déterminantes essentielles du bien-être des salariés. Sans ces fondamentaux, parfois difficiles à réunir, le mal être en entreprise (désengagement socio-organisationnel) se développe avec des répercussions évidentes sur la productivité : absentéisme, présentéisme, retard, turnover... il doit donc être quantifié et devenir un véritable outil de pilotage objectif de la performance socioéconomique.

Une phase de mise en place d'indicateurs qui mesurent le bien-être au travail (engagement réciproque) est une étape fondamentale, préalable à la mise en place d'actions de diagnostic, de recommandations et d'accompagnement, car pour mener des actions il faut pouvoir les mesurer dans le passé, le présent et le futur, c'est le pilotage de la santé au travail qui est en jeu.

Les métiers des groupes de protection sociale conduisent à agir pour la bonne santé des salariés, car la performance sociale n'est pas seulement une charge mais peut être utilisée comme un levier pour améliorer la performance économique de

l'entreprise. Des salariés qui vont bien, vont contribuer à ce que l'entreprise aille mieux.

3) L'IPSE PEUT-IL CONCOURIR, DANS L'ESPRIT DE SA CHARTE, AU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET À LA RÉDUCTION DES COÛTS POUR LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE COMPLÉMENTAIRE, EN SUS DE CELLE OBTENU PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

Les salariés attendent de leurs parties prenantes (Directions, élus, groupes de protection sociale) des signes d'exemplarité indiscutable, seule la mesure chiffrée en terme d'objectif de santé et de bien être au travail peut envoyer ce signal fort et indiscutable.

Les différents baromètres et questionnaires de perception s'ils offrent l'avantage de donner la parole aux salariés, sont très hétérogènes suivant les questions posées, l'activité des entreprises, sont intrusifs et comportent de nombreux biais méthodologiques. Ils n'ont pas le caractère indiscutable de la gestion sociale par la mesure chiffrée (salaires, jours d'absence pour maladie, ATMP, emploi, statut, parité, etc...) afin d'établir une controverse saine entre parties prenantes du dialogue social.

L'Ipse pourrait par exemple être pilote sur un projet d'IBET spécifique : sectoriel, métiers, sociodémographique ou régional, qui intéresserait ses membres, pour partager en commun une Base de Données Socio-Economique (BDES) sur le Bien Etre au Travail. ■

Traité Transatlantique : quel possible impact sur la protection sociale et les services sociaux et sanitaires en Europe?



CORINNA HARTRAMPF

Directrice de projet – Association Internationale de la Mutualité (AIM)*



WOLFGANG SCHULZ-WEIDNER

Conseiller politique – plateforme européenne des assureurs sociaux (ESIP)

A l'ordre du jour du commerce mondial, on trouve de manière plus ou moins dissimulée des intrusions dans différents services publics, et notamment dans la Sécurité Sociale et le secteur de la Santé. Mais quels aspects sont précisément mis en cause ? Il s'agit de toute une série de dispositifs des États : des monopoles (publics), des droits exclusifs, des prévisions concernant le statut légal des opérateurs, le contrôle et la surveillance des opérateurs par l'État, le droit des États et des entités chargées de réglementer le niveau, la qualité et le financement, (menacé par le « *non-proportional domestic regulation* »), la planification d'infrastructure médicale, la fixation et le contrôle des prix... pour seulement mentionner les éléments les plus importants. Des éléments qui sont essentiels pour maintenir la cohésion sociale à un prix abordable.

Il est important de mieux comprendre les règles économiques globales et leurs éventuels impacts sur la Sécurité sociale et la protection sociale et, plus spécifiquement pour les régimes de santé publics et semi-publics. Les sources de ces règles sont des conventions internationales multilatérales, plurilatérales et bilatérales. Les conventions jusqu'ici les plus connues sont le GATT – General Agreement on Trade and Tariffs (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) – et le GATS – General Agreement on Trade in Services (Accord général sur le commerce des services). Ils sont conclus au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Aujourd'hui toutefois, une série de nouvelles conventions entre l'Union européenne et des partenaires extérieurs est en train d'être négociée. Parmi ces conventions, on en trouve une qui fait beaucoup parler d'elle : le TTIP, partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (baptisé dans un premier temps « TAFTA ») qui est la convention entre l'Europe et les États-Unis

d'Amérique. A cette heure-ci, seule une partie de l'offre de l'Union européenne est connue.

Pour bien comprendre ce qu'il se joue dans les domaines qui nous intéressent, il convient de bien séparer deux sujets : les conséquences possibles des négociations sur l'assurance sociale de base et complémentaire d'une part, et l'organisation et les financements des services médicaux et sociaux d'autre part.

A) Quelles conséquences pour les mutuelles en tant que « fournisseur » d'une protection sociale contre des risques individuels comme la maladie ?

Ici se pose la question de savoir si le fait que les États membres protègent leurs systèmes d'assurance sociale et leurs opérations via un monopole public ou un nombre sélectif d'opérateurs, est toujours valable au regard des conventions internationales de commerce. Pour cela, il faut tout d'abord essayer de voir si, oui ou non, ces systèmes sont considérés comme des « financial services », soit des services financiers dans la langue du TTIP (et des autres conventions). Ces services financiers sont explicitement inclus dans le champ d'application du TTIP. Or, deux éléments sont décisifs pour déterminer si nos systèmes de sécurité sociale peuvent en faire partie : la concurrence possible avec un fournisseur commercial et la gestion par une « entité publique ».

Si nous prenons l'exemple des activités des mutuelles belges dans la branche Santé, il est important de bien distinguer l'assurance obligatoire, de l'assurance complémentaire. La gestion de l'assurance obligatoire est entièrement fixée par la loi, y compris les prestations et les cotisations. De surcroît, il n'y a pas de concurrence avec les assureurs à but lucratif. Cela devrait donc être suffisant pour exclure ce secteur de la notion de « services financiers

» et du champ d'application de la majorité des conventions. Toutefois, avec le TTIP, les réflexions sont plus complexes car s'ajoute à cela la question de la gestion par une « entité publique » ou une entité contrôlée par l'Etat. Comme les mutualités ne sont certainement pas considérées comme des entités publiques, il se pose la question de savoir si le degré de contrôle de l'Etat est suffisant pour qu'elles soient assimilées aux autorités publiques.

Dans leurs activités d'assurance complémentaire en revanche, les mutualités ne bénéficient en Belgique d'aucun monopole. Depuis 2010, elles ne peuvent plus exercer aucune activité d'assurance facultative (au sens des directives UE), les activités d'assurance hospitalisation ayant été transférées à de nouvelles entités (les Sociétés Mutualistes d'Assurances), lesquelles sont soumises aux lois du marché et sont en concurrence avec des opérateurs privés. En conséquence, les activités d'assurance hospitalisation en Belgique sont intégrées dans le spectre du TTIP. Les activités d'assurance des mutuelles sont également touchées.

Outre la Belgique, on peut trouver toute une gamme de spécificités nationales dans les autres Etats membres. En Allemagne par exemple, les caisses d'assurance maladie publiques ne sont pas seulement en concurrence entre elles, mais elles rivalisent également sur une certaine clientèle (relativement affluente) avec des assureurs privés. De quelle manière le TTIP va-t-il changer les règles dans ce cas ? La question reste ouverte. En Finlande, le régime légal des pensions est géré par des institutions privées qui seront sans aucun doute incluses dans le champ des « fournisseurs de services financiers » (financial service providers) dans le TTIP : il y a bien concurrence entre elles, mais c'est l'employeur qui fait le choix de l'institution gestionnaire. S'il s'agit d'un régime beaucoup plus libéralisé que dans les autres Etats membres de l'UE, il est néanmoins strictement régulé. Le souci de la Finlande n'est donc pas de garantir l'accès au marché à de nouveaux

opérateurs concurrents, mais que la loi finlandaise soit bien respectée, et notamment en ce qui concerne la possession d'une licence spéciale. Est-ce que cette spécificité dans les textes du TTIP pour la Finlande va aboutir dans la réalité juridique à une exception adéquate ? Cela reste à voir.

A ce jour, force est donc de constater que la « clause d'exception » pour les régimes de Sécurité Sociale est pleine d'obscurité. Dans cette situation, il est important de trouver une solution beaucoup plus claire afin de sécuriser une exception pour la protection sociale, qu'il s'agisse des régimes obligatoires ou même des complémentaires. Nous devons donc être très attentifs et précis pour ne pas laisser de porte ouverte qui permettrait aux acteurs commerciaux de s'introduire dans ce champ.

B) Quelles conséquences pour les services de santé payés par les Mutuelles ?

Pour comprendre la portée des obligations dans le secteur de la santé, il faut s'intéresser attentivement aux listes dites des « schedules ». Ces listes, accompagnant le texte de base des conventions internationales, abordent, secteur par secteur, service par service, les engagements et les exemptions. Un engagement spécifique dans une liste de services est un engagement d'un gouvernement de garantir l'accès au marché et son traitement national pour l'activité de service en question.

Or, selon l'offre du TTIP formulée par l'Union européenne, datant du 25 mai 2014, certains services de santé « financés publiquement » sont exemptés de l'obligation d'égalité de traitement envers les citoyens de tous les pays. On peut alors se poser la question suivante : les avantages et les services payés ou financés par les institutions d'assurance sociale sont-ils également couverts par cette exemption ?

Les systèmes de Sécurité Sociale sont traditionnellement financés par des cotisa-

tions directes sur le travail (prélevées sur les salaires des travailleurs et payées par les employeurs) et/ou par des contributions publiques, par exemple par l'impôt ou par un montant forfaitaire versé par l'Etat fédéral.

Seul le financement par l'Etat remplit les conditions d'un « financement public ». A l'inverse, la Commission européenne a exprimé de sérieux doutes sur le fait de savoir si un système entièrement financé par des contributions employés/employeurs pourrait être considéré comme un système de « financement public ». De même, le fait que les contributions soient encadrées dans la loi ne semble pas être une condition suffisante. Selon l'interprétation de la Commission, il faut obligatoirement qu'il y ait un « flux monétaire » de l'Etat, destiné aux dépenses publiques. Mais quel pourcentage du total doit alors être attribué par l'Etat pour qu'il soit garanti qu'un service soit considéré comme financé publiquement ? 60% ?

30% ? La Commission a jusqu'ici déclaré qu'elle s'était délibérément abstenue d'établir une définition de la notion de « financement public » au cours des vingt dernières années afin de favoriser une interprétation la plus large possible. Les détails, selon la Commission, seront donc à déterminer par une cour d'arbitrage, si les fournisseurs privés souhaitent faire adopter une interprétation plus restrictive. Dans ce sens, la Commission a reconnu le danger potentiel des prestations de protection de l'investissement et de la réglementation en rapport au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats (Investor to state Dispute Settlement ISDS).

À ce jour, des questions importantes concernant l'interprétation et la portée du TTIP restent donc ouvertes et sans solution, particulièrement en ce qui concerne la notion du « public ». On pourrait ajouter d'autres exemples comme la notion d'« utilité publique » (public utility) qui n'a toujours pas été définie à ce jour.

L'analyse est toutefois rendue encore

plus difficile par le fait que l'« exclusion » du TTIP de certains soins de santé, ne concerne que des services hospitaliers. Ne sont donc pas exclus les services médicaux et paramédicaux en dehors des hôpitaux. Cela signifierait-il une

extension « Trans-Atlantique » de la fameuse liberté des patients de se faire traiter dans un autre pays européen ? Le Ministère allemand de l'Économie a dernièrement insinué que ce n'était pas le cas, mais le texte des conventions

commerciales nous dit le contraire. Il faut donc être particulièrement attentif si l'on ne veut pas qu'une commercialisation progressive viennent remettre en cause les logiques des systèmes publics (et semi-publics) de Santé. ■

** Les positions et opinions exprimées dans cet article ne sont pas nécessairement des positions prises par les organisations indiquées*

The Transatlantic Trade and Investment Partnership: What are the potential implications for social protection and social and health services in Europe?

The program for world trade includes several outright or veiled attacks on various public services, particularly social welfare and the healthcare sector. What exactly is called into question? A wide range of national measures could be challenged: (public) monopolies, exclusive rights, rules concerning the legal status of operators, state control and oversight of social protection providers, the rights of states and entities responsible for regulating the level, quality and financing mechanism of protection schemes (threatened by non-proportional domestic regulation), medical infrastructure planning, pricing structure and oversight, etc., to mention only the most important points. Provisions essential to maintaining social cohesion at a reasonable price are coming under attack.

We must delve deeper into global economic rules and their potential impact on social welfare and social protection, most significantly public and semi-public healthcare systems. These rules emanate from multilateral, plurilateral and bilateral agreements. At present, the most prominent agreements are the GATT – General Agreement on Trade and Tariffs – and the GATS – General Agreement on Trade in Services, concluded under

the auspices of the World Trade Organization (WTO). However, a range of new agreements between the European Union and external partners are currently being negotiated. One of these agreements receives the lion's share of attention: the TTIP, Transatlantic Trade and Investment Partnership (originally known as “TAFTA”), the treaty linking Europe and the United States. For the time being, only part of Europe's proposal has been disclosed.

To understand developments in the relevant sectors, two subjects must be addressed separately: the potential consequences of negotiations concerning basic and complementary social insurance, and funding systems for medical and social services.

A) What would be the consequences for mutual societies in their role as social protection providers covering individual risks such as illness?

The question is whether Member States still have the right, under international trade agreements, to institute public monopolies or limit the number of operators in order to protect their social insurance systems and the services they provide. To answer this question, we must first try to determine whether

these systems are considered “financial services,” to use the language of the TTIP and other agreements. Such financial services are explicitly included within the scope of the TTIP. However, two factors are essential in determining whether our social welfare systems fall into this category: the possibility of competition with commercial providers and management by a “public entity.”

Using the example of Belgian healthcare mutuals, a clear distinction must be made between compulsory and complementary insurance. Management of compulsory insurance is subject extremely strict laws, including with regard to benefits and premiums. Furthermore, there is no competition with for-profit insurers. This should be enough to exclude this sector from the category of “financial services” and the scope of most agreements. In the case of the TTIP, however, considerations become more complex, as the issue also addresses management by a public or state-controlled entity. Mutuals are clearly not considered public entities, but the question remains whether the degree of state control is sufficient to classify them as public authorities.

However, Belgian mutuals do not enjoy

a monopoly for their complementary insurance activities. Since 2010, they have been prohibited from exercising voluntary insurance activities (within the meaning of EU directives), hospital insurance activities having been transferred to new entities (Mutual Insurance Companies), which are subject to market forces and compete with private insurance providers. As a result, in Belgium hospital insurance activities fall under the scope of the TTIP. Mutuals' insurance activities are also affected.

In addition to Belgium, we find a vast array of national specificities in the systems of other Member States. In Germany, for example, public health insurance funds not only compete with each other, but also with private insurers to attract a select, i.e. relatively wealthy, clientele. It is impossible to say at present how the TTIP will change the rules in this instance. In Finland, the legal pension scheme is managed by private institutions that will clearly fall into the category of "financial service providers" under the TTIP: they do indeed compete with each other, but the choice of managing institution rests with the employer. Although it is a much more market-oriented scheme than in the other EU Member States, it nonetheless remains subject to strict regulations. Finland is less concerned with guaranteeing that new competitors have access to the market than ensuring compliance with national laws, particularly laws concerning issuance of special licenses. It remains to be seen whether that specificity in the provisions of the TTIP will constitute a satisfactory exception in legal terms.

To date, there is no denying that the "exception clause" for social welfare systems is anything but clear. In this context, it is important to find a much more explicit solution to ensure that an exception applies to compulsory and even complementary social protection schemes. We must be extremely focused and meticulous to ensure that

there is no breach in the legal armor to grant commercial players access to this arena.

B) What would be the consequences for healthcare services paid for by mutuals?

To grasp the significance of obligations in the healthcare sector, we must pay close attention to the "schedules" in the treaty. These lists are appended to the body of international agreements to specify commitments and exceptions, sector by sector and service by service. A specific commitment in a schedule of services means that a government undertakes to guarantee access to its market and national treatment for the service activity in question.

The TTIP proposal put forth by the European Union on May 25, 2014 nonetheless provides for an exception to the rule of national treatment for certain "publicly funded" healthcare services. This provision raises the question of whether the benefits and services paid for or funded by social insurance systems are also covered by this exception.

Social welfare systems have traditionally been funded by direct payroll charges (paid by employers and deducted from employees' wages) and/or by public contributions, e.g. taxes or flat-rate amounts paid by the federal government.

Only state funding meets the conditions of "public funding." On the contrary, the European Commission has expressed serious doubts regarding whether a system funded entirely by employee/employer contributions could be deemed "publicly funded." Likewise, the fact that such contributions are legal requirements does not appear sufficient. According to the Commission's interpretation of the text, there must be a specific "cash flow" emanating from the state and intended for public expenses. But

what percentage must be paid by the state to ensure that a service is deemed to be publicly funded? 60%? 30%? Over the past 20 years, the Commission, by its own admission, has avoided setting out a precise definition of "public funding" so as to foster the broadest possible interpretation. Should private suppliers attempt to impose a more restrictive interpretation, the details of the status would thus have to be determined by a court of arbitration. In this sense, the Commission recognizes the potential danger of investment and regulation protection benefits in the context of the Investor-to-state Dispute Settlement (ISDS) instrument.

To date, several important questions concerning the scope and interpretation of the TTIP remain unanswered, particularly as regards the definition of "public." Additional examples could be cited, such as the notion of "public utility," which has never been precisely defined.

It becomes even more difficult to analyze the issue due to the fact that the "exclusion" of certain healthcare practices from the TTIP concerns only hospital treatments. As a result, medical and paramedical services outside of hospitals are not excluded. Does that mean that European citizens' right to take advantage of medical care in another European country would be extended to the United States? Germany's Economy Ministry recently indicated that this is not the case, but the wording of trade agreements suggests otherwise. We must therefore remain on guard if we want to prevent a gradual invasion of market forces in our public- and semi-public-healthcare systems. ■

** The views and opinions expressed in this article are those of the authors and do not necessarily reflect the views of the organizations in question*

La Lettonie préside l'Union européenne

Depuis le 1er janvier 2015, dans le cadre des présidences semestrielles tournantes l'Union européenne est présidée par la Lettonie. C'est une première depuis son adhésion le 1er mai 2004 à l'Union européenne. A partir du 1er juillet prochain c'est le Luxembourg qui prendra le relais.

Par : Jean-Pierre Bobichon, administrateur de l'Ipse

Connaissez-vous la Lettonie ?

La République de Lettonie, indépendante depuis 1991 compte un peu plus de 2 millions d'habitants. La capitale est Riga.

Langue et culture

95% de Lettons parlent au moins une langue étrangère, 13% trois langues.

94% de personnes appartenant à des minorités communique en letton.

La fête nationale, le 18 novembre.

Economie

La monnaie est l'euro depuis le 1er janvier 2014.

Le salaire mensuel brut, 800 euro, le salaire minimum, 280 euro.

Le déficit public d'environ 1,3%, la dette publique d'environ 39%, le taux de croissance d'environ 4%, le taux de chômage d'environ 10% et celui de l'inflation de 2%. La Lettonie a la plus forte proportion de femmes (40%) aux postes de directions des entreprises de l'Union européenne.

La Lettonie et l'Union européenne

La Lettonie est représentée dans les organisations européennes :

- à la **Confédération Européenne des**

Syndicats – CES : la LBAS – Confédération des Syndicats Indépendants de Lettonie,

- Sept Lettons siègent au **Comité Economique et Social Européen - CESE** – Idem au Comité des Régions ;

- Huit **parlementaires européens** ont été élus lors des élections européennes de mai dernier. Le **Commissaire européen Letton** est le vice-Président Vladis Dombrovskis – Conservateur - Chargé du dialogue social –

La Présidence lettone de l'Union européenne :

Son Excellence, Madame Sanita Pavluta-Deslandes, Ambassadeur de Lettonie en France a accordé pour l'Ipse une interview permettant de mieux comprendre le contenu de cette présidence.

Profitons de ces mois pour porter plus d'attention aux pays baltes (Lettonie, Lituanie et Estonie) qui sont dans une zone géopolitique et stratégique importante et souhaitons plein succès à cette première Présidence Lettone !

La statue de Roland de Roncevaux sur la place de l'hôtel de ville de Riga



La Lituanie adopte à son tour l'euro

Après la Lettonie en 2014 et l'Estonie dès 2011, la Lituanie est le dernier Etat balte à se doter de la monnaie unique européenne au 1er janvier 2015. Il s'agit donc du 19ème Etat européen à intégrer la zone euro. En ce début d'année 2015, c'est désormais plus de 337 millions d'Européens qui utilisent quotidiennement l'euro.

Après son entrée dans l'Union européenne en 2004, la Lituanie avait été le premier Etat à tenter l'examen de passage de l'euro, dès 2006, mais s'était fait recalier pour excès d'inflation. Aujourd'hui, l'économie lituanienne, tout comme celle de la Lettonie et de l'Estonie, fait figure de bon élève, en respectant à la lettre les critères d'admission. Le pays finit l'année avec une dette publique inférieure à 40 % du PIB, et un déficit public à 1,5 % du PIB pour 2014.

Latvia assumes the presidency of the European Union

By Jean-Pierre Bobichon



Economic and Social Committee – EESC – the same number as on the Committee of the Regions;

- Eight MEPs were elected last May. Latvia's European Commissioner is Vice President Vladis Dombrovskis – Conservative – In charge of social dialogue.

On January 1, 2015, for the first time since joining the EU on May 1, 2004, Latvia assumed the rotating presidency of the European Union. Latvia will preside over the Union for six months, followed by Luxembourg as of July 1.

What do you know about Latvia?

The Republic of Latvia has been an independent state since 1991. The population of just over 2 million. The capital is Riga.

Language and culture

The Republic of Latvia has been an independent state since 1991. It is a beautiful country with a population of just over 2 million. The capital is Riga.

Economy

The euro has been the national currency since January 1, 2014.

The average gross monthly salary is €800 euro, and minimum monthly wage is €280.

The public deficit is approximately 1.3%, the public debt approximately 39%, the growth rate approximately 4%, the unemployment rate approximately 4%, and the inflation rate 2%.

Latvia boasts the European Union's highest proportion of women in corporate executive positions (40%).

Latvia and the European Union

Latvian representation in European organizations:

- the European Trade Union Confederation – ETUC: LBAS – Free Trade Union Confederation of Latvia;
- Seven Latvians sit on the European

Latvian Presidency of the European Union:

Her Excellence Ms. Sanita Pavluda-Deslandes, Latvian Ambassador to France, spoke to Ipse to explain the substance of this presidency.

We must take advantage of these six months to pay greater attention to the Baltic States (Latvia, Lithuania and Estonia), located in an important strategic and geopolitical area. We wish this first Latvian Presidency every success!



Latvian Presidency
of the Council of the
European Union

EU2015.LV

The euro is legal tender in Lithuania

On January 1, 2015, following Latvia in 2014 and Estonia in 2011, Lithuania became the last of the Baltic States to adopt Europe's single currency. The country is thus the 19th Member State to join the eurozone. As 2015 gets underway, more than 337 million Europeans use the euro on a daily basis.

In 2006, two years after its accession to the European Union in 2004, Lithuania was the first country to attempt the transition to the euro, but was turned down due to high inflation. Today, the Lithuanian economy, like its Latvian and Estonian neighbors, has made considerable progress and complies fully with admission criteria. At the end of 2014, the country's national debt came to less than 40% of GDP, and its public deficit stood at 1.5% of GDP.

Présidence de l'Union européenne

Interview de Madame Sanita Pavluta-Deslandes, ambassadeur de Lettonie en France

Propos recueillis par Jean-Pierre Bobichon, administrateur de l'Ipse

Comment est ressentie la première présidence de l'Union européenne par la Lettonie?

Sanita Pavluta-Deslandes : La Lettonie est membre de l'UE depuis 2004. En janvier 2014, la Lettonie a rejoint la zone euro. Pour nous, c'est un choix d'appartenance politique à la famille européenne avec laquelle nous partageons les valeurs et l'avenir économique. La présidence est un

temps fort pour chaque pays européen qui en assume la tâche à tour de rôle qui permet de faire ses preuves en contribuant à l'avancement des dossiers européens, mais aussi de rendre l'Europe plus visible et compréhensible à nos citoyens.

Quels sont les objectifs prioritaires fixés par cette présidence?

SPD : Les priorités de la Présidence lettone au Conseil de l'Union européenne s'articulent autour de trois axes thématiques – **l'Europe Compétitive** avec un accent particulier sur la relance de la croissance et des emplois en Europe, la mise en œuvre du plan d'investissement pour l'Europe (« le plan Junker »), ainsi que le renforcement du marché unique et de la compétitivité de l'industrie européenne. Nous avancerons également sur les questions du climat et la création d'une union énergétique ; **l'Europe Numérique** pour stimuler une croissance intelligente, durable et inclusive, en faisant progresser les travaux sur la

protection des données, la législation sur le marché des télécommunications et lançant les débats sur la stratégie du marché unique numérique ; **l'Europe Engagée** pour un rôle actif et global de l'UE dans le monde, avec une attention accrue à la politique européenne de voisinage, y compris au Partenariat oriental, le renforcement du partenariat transatlantique, les objectifs de développement après 2015. La coopération sur la lutte antiterroriste et la sécurité intérieure constituent une priorité urgente, unanimement partagée par les Etats de l'UE.

Quelles dispositions, la présidence pense prendre pour la mise en place du nouveau cadre de santé et sécurité au travail?

SPD : Une croissance inclusive doit permettre à chacun de pouvoir accéder à l'emploi, l'éducation ou la formation, en assurant que tout le monde a une chance égale de bénéficier de systèmes de protection sociale à la fois efficaces, adéquats et suffisants. La présidence mettra l'accent sur la participation au marché du travail inclusif et durable, avec une attention accrue portée à la qualité de l'emploi, au chômage à long terme et aux conditions prévues pour les personnes handicapées, ainsi qu'à la valeur fondamentale d'un mode de vie sain. Cela peut être facilité par l'amélioration de la compétitivité de l'UE parce que, dans une économie qui se fonde sur les connaissances, la com-

pétitivité est largement déterminée par la qualité des ressources humaines.

La Présidence souligne la nécessité d'améliorer la santé et la sécurité au travail et de réduire le nombre d'accidents au poste de travail, soulignant la nécessité de mettre en œuvre le cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail (2014-2020). La Présidence élaborera des conclusions du Conseil à cet égard. En vue de soutenir les efforts des États membres, la présidence tiendra une conférence sur la santé et la sécurité au travail en avril 2015 et le comité des hauts responsables de l'inspection du travail (CHRIT) en mai 2015.

Comment se situe la présidence pour la relance du dialogue social européen?

SPD : L'accent sera mis sur l'examen à mi-parcours de la stratégie «Europe 2020» avec une attention particulière consacrée à la mise en œuvre des réformes structurelles incorporées dans les recommandations spécifiques

adressées à chaque pays et en assurant le progrès vers la réalisation des objectifs en matière d'emploi et social. Le Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) et ses comités préparatoires – le Comité

de l'emploi (COEM) et le Comité de la protection sociale et du (CPS) – joueront un rôle crucial dans le Semestre européen, en soutenant une croissance intelligente, durable et inclusive et en insistant sur le rôle du dialogue social.

En ce qui concerne le renforcement de la dimension so-

ciale de l'UEM, la présidence mettra l'accent sur le rôle du dialogue social. La participation des partenaires sociaux, en tenant compte de leurs circonstances nationales, est importante pour une mise en œuvre des réformes réussie.

Quelle attention est portée, par la présidence, en direction des politiques de protection sociale européenne ainsi qu'à la « désinstitutionnalisation » des États membres à ce sujet?

SPD : Une attention sera accordée à la surveillance et le développement des politiques de protection sociale et aux questions de la désinstitutionnalisation dans les États membres de l'UE. Suite aux discussions antérieures au niveau de l'UE sur les services sociaux de haute qualité et l'inclusion sociale, une conférence sur la pratique de la

désinstitutionnalisation et l'avenir du développement de la politique de protection sociale en Europe sera organisée à Riga en juin 2015. Une réunion du système d'information mutuelle de l'UE sur la protection sociale aura lieu à Riga en mai 2015.

Quelles initiatives compte prendre la présidence au sujet de la situation dramatique en Ukraine?

SPD : La Lettonie souligne l'importance de l'unité et la solidarité des États-membres de l'UE face à la crise ukrainienne et soutient l'effort de stabilisation et des réformes du gouvernement de l'Ukraine. Le choix de son avenir appartient au peuple ukrainien. La Lettonie évalue positivement les décisions les plus récentes et les accords obtenus à Minsk pour un cessez-le-feu, le retrait des armes lourdes et d'autres termes et conditions importants qui devraient

conduire à la désescalade de la crise et servir de base à une solution politique durable respectant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Des actions concrètes pour la mise en œuvre de ces engagements, comme le respect du droit international, sont des conditions absolues pour la normalisation des relations entre l'UE et la Russie.

The Presidency of the European Union, interview with Ms. Sanita Pavluta-Deslandes, Ambassador of Latvia to France

Interview conducted by Jean-Pierre Bobichon, Director of Ipse

How is Latvia's first presidency of the European Union perceived in the country?

Sanita Pavluta-Deslandes : Latvia joined the European Union in 2004. In January 2014, we adopted the euro. We chose the path of political affiliation with the European family, with which we share the same values and economic future. The rotating EU presidency is a high point for

every European country, as each Member State takes up the responsibility to prove itself by furthering European interests while helping our citizens to better understand and appreciate the EU.

What are the main goals for this presidency?

SPD : The priorities of the Latvian Presidency of the European Union are structured upon three thematic pillars. Firstly, a **Competitive Europe**, with a particular focus on growth and job creation, implementation of the EU investment plan ("Juncker Plan"), as well as measures to strengthen the single market and European industrial competitiveness. We will also make progress on climate issues and the creation of an energy union. Secondly, a **Digital Europe** to stimulate smart, sustainable and inclusive growth, move forward on issues of data protection and legislation

concerning the telecommunications market, as well as open debates on the strategy of the digital single market. Lastly, an **Engaged Europe** that plays an active and wide-ranging role on the world stage, with a greater focus on the European Neighborhood Policy, including the Eastern Partnership, a stronger transatlantic partnership and post-2015 development goals. Cooperation on the fight against terrorism and for internal security represents an urgent priority shared by all EU Member States.

What measures is the Latvian Presidency considering when it comes to implementing the new framework for occupational safety and health?

SPD : Inclusive growth means that everyone should be able to find a job and take advantage of education or training, guaranteeing that all Europeans have equal opportunities to enjoy appropriate, sufficient and effective social protection systems. The Latvian Presidency will emphasize participation in an inclusive and sustainable labor market, with a greater emphasis given to high-quality jobs, long-

term unemployment and accommodations for people with disabilities, as well as the essential value of a healthy lifestyle. Improving the Union's competitiveness should help to meet these challenges, since the competitiveness of a knowledge economy is determined to a great extent by the quality of human resources.

How is the Latvian Presidency addressing European social protection policies and Member States' "deinstitutionalization" in this respect?

SPD : We are committed to examining social protection policy developments and issues of deinstitutionalization within EU Member States. Following earlier discussions at the EU level on high-quality social services and social inclusion, we will organize a conference in Riga in June 2015 on the

practice of deinstitutionalization and the future of policy development for social protection in Europe. A meeting of the mutual information system on social protection will be held in Riga in May 2015.

How is the Latvian Presidency addressing European social protection policies and Member States' "deinstitutionalization" in this respect?

SPD : Latvia emphasizes the importance of unity and solidarity among Member States to address the Ukrainian crisis, and we support the Ukrainian government's efforts to preserve stability and implement reforms. The country's future is in the hands of the Ukrainian people. Latvia sees cause for hope in the most recent decisions and the agreement concluded in Minsk for a cease-fire, the withdrawal of heavy artillery and other terms and conditions that should

contribute to the de-intensification of the crisis and lay the groundwork for a durable political solution that respects Ukraine's independence, sovereignty and territorial integrity. Normalization of relations between the EU and Russia can only come about through concrete measures to promote these commitments, such as compliance with international law. ■



Sanita Pavluta-Deslandes

Mons et Pilsen, capitales européennes 2015

Les villes de Mons en Belgique et Plzeň (Pilsen) en République tchèque ont été retenues comme capitales européennes de la culture pour l'année 2015.

La ville belge francophone de Mons va organiser 300 événements majeurs sur environ mille activités culturelles et artistiques, autour du thème « où la technologie rencontre la culture », via notamment des partenariats avec 17 autres villes.

Pilsen, quatrième ville tchèque, va quant à elle proposer une centaine de projets, tels que la construction d'un nouveau théâtre, ou la création d'un quartier multiculturel dédié au design et aux artistes amateurs. ■

2015 Pilsen
European Capital of Culture

Mons and Pilsen, 2015 European capitals

The cities of Mons in Belgium and Plzeň (Pilsen) in the Czech Republic have been selected as European Capitals of Culture for 2015.

The French-speaking city of Mons will organize 300 major events, for a total of some 1,000 cultural and artistic activities around the theme "Where Technology Meets Culture." Partnerships with 17 other cities will contribute to the festivities.

Pilsen, the Czech Republic's fourth-largest city, will feature some 100 projects including the construction of a new theatre and the creation of a multicultural neighborhood dedicated to design and aspiring artists. ■

2015 MONS C'EST CAPITAL!

La CEDH arbore un bilan 2014 positif



Le 29 janvier dernier, le président de la Cour européenne des droits de l'homme, Dean Spielmann, a dressé le bilan 2014 de la Cour. Il se réjouit du désengorgement de l'institution, suite à la réforme de sa procédure.

La CEDH a constaté une baisse importante du nombre d'affaires pendantes, passant de 99 900 à 70 000 sur un an. Ce résultat est principalement dû au Protocole n°14 (juin 2010) qui a augmenté la capacité de filtrage de la Cour en confiant à un juge unique la compétence de déclarer une requête individuelle recevable ou non. Le mécanisme a été renforcé en 2011 avec la création d'une « section de filtrage », et en 2014, avec le nouvel article 47 du règlement introduisant des condi-

tions de formes plus strictes pour saisir la Cour. Mais des défis subsistent, tel le traitement des affaires répétitives.

Le Président a rappelé son souhait de mettre en place un réseau de jurisprudences partagées avec la Cour de cassation française, et à terme rassembler l'ensemble des Cours suprêmes. Il regrette, par ailleurs, l'avis 2/13 de la Cour de justice de l'Union européenne rejetant le projet d'accord portant adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'Homme. ■

2014, a successful year for the ECHR

On January 29, Dean Spielmann, President of the European Court of Human Rights, took stock of the Court's 2014 performance. He lauded reduction in court congestion following the reform in judicial procedure.

The ECHR achieved a significant decrease in the number of pending cases, which dropped to 70,000 compared to 99,900 last year. This result was due mainly to Protocol No. 14 (June 2014), which increased the Court's ability to filter cases by entrusting a single judge with the power to determine the admissibility of individual applications. A "filtering section" had been created in 2011 to strengthen the system. Moreover, the amended Article 47 of the Rules of Court, introduced in 2014, sets out stricter formal requirements

for submitting an application. Several challenges nonetheless remain, such as dealing with repetitive cases.

The President reiterated his desire to institute a shared network of jurisprudence between the ECHR and the French Court of Cassation (High Court of Appeals), ultimately planned to extend to all Supreme Courts. He also expressed his disappointment at the European Court of Justice's Opinion 2/13, rejecting the draft agreement for EU adherence to the European Convention on Human Rights. ■

J'ai vu naître l'Europe : De Strasbourg à Bruxelles le parcours d'un pionnier de la construction européenne

entretiens de Paul Collowald
avec Sophie Allaux-Izoard

Edition La Nuée Bleue, 2014



Paul Collowald, ce grand européen qui a côtoyé Robert Schuman, nous interpelle pour nous réveiller car non, l'Europe n'est pas morte !

C'est un beau message d'espoir dans cette ambiance d'eurocepticisme. Au travers la lecture de cet ouvrage, c'est le conte de la petite et grande histoire de l'Europe telle que vécue par ce grand témoin depuis 1948.

On y découvre sa rencontre avec R. Schuman déterminante sur le plan professionnel et personnel ; les négociations pour le choix du drapeau européen, sur l'absence de volonté politique qui a trop souvent ralenti le dynamisme européen.

Ce livre d'entretiens avec Sophie Allaux-Izoard retrace la vie d'un pionnier de la construction européenne : impatient, inquiet, mais jamais résigné. L'auteur invite les Européens de toutes les générations à comprendre que l'Europe n'est pas seulement un bel héritage, c'est surtout un grand projet politique dont l'avenir dépendra de la capacité des citoyens, des responsables de la société civile organisée, des responsables politiques à préserver et à réinventer le projet européen.

Marre de cette Europe-là ? Moi aussi...

Guillaume Duval

Textuel, Janvier 2015



Au détour d'un échange avec Régis Meyran – anthropologue et journaliste, Guillaume Duval – rédacteur en chef d'Alternatives économiques – critique l'idéologie de l'ordolibéralisme, utilisée par les pères fondateurs lors de la construction de la Communauté européenne. « Pour les ordolibéraux, l'Etat ne doit pas intervenir activement dans l'économie en redistribuant des richesses ou en nationalisant des entreprises : son seul rôle consiste [à être un ordonnateur, c'est-à-dire] à établir des règles et à les faire respecter ». Cette Europe-marché a certes mis en place un marché unique, mais elle a également créé de la concurrence entre les Etats membres, à l'origine de nuisances tels que le chômage, la stagnation des revenus, les inégalités, etc.

Même si Guillaume Duval en a « marre de cette Europe-là », il n'est pas pour autant défaitiste. Il souhaite reconstruire l'Europe sur un modèle sui generis, avec une politique économique commune. A ce titre, l'Europe doit conserver sa monnaie unique car elle « fournit un instrument très puissant pour orienter la politique économique » de l'Union. Mais l'Europe doit surtout « se [mobiliser] autour de la transition énergétique et de la reconversion écologique de nos économies, [afin de] relancer l'intégration européenne ».

Jacques Delors. Hier et aujourd'hui

Nadège Chambon et Stéphanie Baz-Hatem

Desclée de Brouwer, 2014



Jacques Delors est un homme politique hors du commun. En France, il est le « plus européen des Français », celui qui a refusé de se présenter à l'élection présidentielle en 1995, alors que les sondages le donnaient gagnant.

Économiste, militant associatif, syndical et politique, catholique de gauche, pédagogue, veillant aux personnes et particulièrement aux plus vulnérables, il s'est imposé singulièrement comme « premier homme d'État européen », appelant à une Europe de chair et d'âme.

Dans cette période de morosité dû aux résultats des élections européennes, cet ouvrage est tonique et rafraîchissant pour aller toujours plus loin dans la construction européenne jamais achevée.

L'ancien président de la Commission européenne propose une lecture du monde sans équivalent sur la scène politique nationale. Sa vision en profondeur, son analyse prospective tranchent avec les visées court-termistes.

Collaboratrices de Jacques Delors depuis plusieurs années, les auteures explorent dans ces pages, à la lumière de ses interventions et travaux des quinze dernières années, l'actualité de sa pensée taillée pour l'action. Dans un contexte de crise politique, économique, sociale et morale, elles mettent ainsi en lumière des leviers pour s'affranchir d'un monde désenchanté



Lisbonne

23 et 24 Avril 2015

L'Ipse vous invite à participer à sa

4^e Rencontre Ipse

sur le thème :

**Les acteurs de la protection sociale
en Europe face aux grandes mutations
de ce XXI^e siècle**

- ✓ Vers un nouveau Big Bang en Europe ?
- ✓ Les nouvelles frontières du vivre ensemble et de la protection sociale
- ✓ Des acteurs sociaux requalifiés
- ✓ Le partenariat, condition existentielle pour les entreprises de la protection sociale solidaire

Réservez dès à présent vos dates!

Le programme détaillé de la Rencontre Ipse sera bientôt disponible.



Institut de la protection sociale européenne

Ipse à Paris : 92 boulevard de Magenta - F 75010 - PARIS
Tél. +33 1 40 37 13 88 - Fax : +33 1 40 36 07 65

europesociale@euroipse.org - www.euroipse.org

Ipse in Brussels : Square Gutenberg, 8 / B-1000 BRUXELLES
Tél. +32 2 280 44 82 - Fax : +32 2 230 50 07